



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE  
PORTANT SUR LA CIRCULATION  
PROLONGEMENT RUE DES CIGOGNES (chemin rural)**

Le Maire de la Commune de HOCHSTATT

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
- VU** les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542-2 du Code des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière et l'article R411-25 relatif à la signalisation routière ;
- VU** la demande en date du 29 septembre 2025 de Madame Juliette HARNIST, représentante du Club d'Orienteering de Mulhouse, à l'occasion de la course d'orientation devant se dérouler le 05 octobre 2025 ;

**Considérant** que cette course pédestre peut présenter des risques à l'égard des participants et du public se trouvant au poste de débit de boissons ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation et le stationnement pour le bon déroulement de la manifestation ;

**ARRETE**

- Article 1er :** La course d'orientation prévue dimanche 05 octobre 2025 est autorisée suivant le plan transmis par le pétitionnaire.
- Article 2 :** Afin d'assurer la sécurité et la bonne organisation de la manifestation, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits (sauf les participants) sur le chemin rural prolongeant la rue des Cigognes, entre les lieux-dits « Steingrube » et « Bromstraeng », le jour de l'évènement, de 9 h à 12 h.
- Article 3 :** Des barrières de sécurité devront être mises en place par les organisateurs au croisement du prolongement de la rue du Moulin (chemin venant de la ferme HAENLIN) et de la rue de la Vallée au niveau de l'ancienne décharge (section 06 – N° 132 et N° 133).
- Article 4 :** Ampliation
- À Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ILLFURTH et d'ALTKIRCH
  - À la Brigade Verte de WALHEIM
  - À Madame Juliette HARNIST, représentante du Club d'Orienteering de Mulhouse
  - Aux exploitants agricoles
  - Au Président de l'Association de Chasse
  - Aux riverains

HOCHSTATT, le 30 septembre 2025

Le Maire,  
Matthieu HECKLE

